



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Provence-Alpes-Cote d'Azur

Question écrite n° 59531

Texte de la question

La diminution de nos programmes d'armement et l'étalement dans le temps de certains d'entre eux inquiète particulièrement la région Provence - Alpes - Côte d'Azur qui possède la plus forte proportion des effectifs des industries de défense dans les vingt branches industrielles. Dans le département du Var, déjà gravement touché par les regroupements et les suppressions des établissements de l'Etat, la fermeture des chantiers de La Seyne, une première diminution d'effectifs de 10 p 100 à la direction des Constructions navales de Toulon, la société des Constructions industrielles de la Méditerranée (CNIM) est la première entreprise industrielle privée du Var et emploie 940 personnes, 45 p 100 de cet effectif, soit environ 400 personnes, fabriquent, installent et entretiennent les tubes lance-missiles des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération (SNLE/NG). L'étalement du programme SNLE/NG a conduit la direction de cette société à mettre, à partir du 1er juillet 1992 et jusqu'à la fin de l'année, quatre-vingt-cinq personnes au chômage partiel. En fonction de l'avenir de ce programme, et à compter du 1er janvier 1993, il est à craindre des suppressions d'emploi qui pourraient frapper près de 50 p 100 du personnel concerné. M Daniel Colin demande à M le ministre de la défense quelles mesures il compte adopter pour éviter une telle situation qui serait dramatique, autant pour cette entreprise que pour un département déjà fortement touché par le chômage.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nouveau contexte international amène à stabiliser les dépenses de défense, ce qui conduit à la révision du déroulement de certains programmes d'armement. Dans ce cadre, la société des Constructions navales industrielles de la Méditerranée (CNIM) est concernée par les modifications apportées au programme des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération. Bien qu'étalement, ce programme sera poursuivi et la société CNIM continuera à être sollicitée pour la fourniture des tubes lance-missiles. Il appartient à cette société, comme aux autres entreprises de ce secteur, de poursuivre les actions d'adaptation et de diversification nécessaires pour conforter son avenir. Néanmoins, le ministre de la défense demeure très sensible aux repercussions sur l'emploi des décisions prises en matière de programmes d'armement. La délégation aux restructurations se tient prête à examiner en tant que de besoin avec les partenaires concernés les problèmes sociaux et économiques qui se posent du fait des modifications des programmes d'armement dans le département du Var.

Données clés

Auteur : [M. Colin Daniel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59531

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2984